

## DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS

Adopté au sommet du Forum internationale des transports  
à Leipzig le 24 mai 2018

### **Préambule**

La sécurité et la sûreté sont des sujets de préoccupation majeure pour les transports, dans la mesure où elles constituent le fondement du droit de tout citoyen de se déplacer sans crainte, et conditionnent la fiabilité et l'efficacité du transport de marchandises.

Chaque jour dans le monde, près de 3 500 personnes perdent la vie dans des accidents de la route ; en outre, les systèmes de transport sont de plus en plus touchés par des actes terroristes et des catastrophes naturelles.

Les perturbations des systèmes de transport induites par ces événements ont des incidences mondiales, nationales et locales, et appellent des réponses proportionnées.

La révolution numérique ouvre la voie à de nouveaux outils et des approches innovantes afin d'améliorer la sécurité et la sûreté, grâce notamment à l'échange et l'utilisation efficaces des grandes bases de données et à l'automatisation des transports. Toutefois, les nouvelles technologies sont également porteuses de défis inédits : besoins d'investissements en infrastructure plus importants, complexité d'intégration, inquiétudes quant au respect de la vie privée, ou encore risques de sécurité numérique.

Dans ce contexte, les pays doivent faire preuve d'une volonté politique forte pour mettre en œuvre les mesures de sécurité et de sûreté existantes, et favoriser la coopération internationale pour résoudre les problématiques de gouvernance communes.

**Nous, Ministres responsables des transports des pays membres du Forum international des transports, sommes réunis sous la présidence de la Lettonie pour mieux comprendre ces défis et orienter l'action à mener afin d'y répondre.**

## **La sécurité au service de transports routier et ferroviaire durables et inclusifs**

**Nous :**

**saluons** les efforts déployés par les pays pour atteindre l'objectif de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-20, fixé par les Nations Unies, visant à réduire sensiblement le nombre de morts et de blessés sur les routes ; mais **soulignons** que d'importants progrès restent à faire pour faire véritablement chuter le nombre de tués et de blessés graves;

**préconisons** l'adoption d'une approche intégrée pour réduire ou éliminer les décès et blessures graves liés à des accidents de la route, approche adossée à des objectifs intermédiaires volontaires assortis d'un suivi régulier afin d'orienter les actions à entreprendre;

**soutenons les efforts** et les initiatives tenant compte de la nécessité de transports sûrs pour l'ensemble des voyageurs dans tous les modes de transport, notamment pour les plus vulnérables –piétons, cyclistes, enfants, personnes âgées et handicapés;

**encourageons** la participation de la société civile à l'élaboration des politiques et mesures en faveur de la sécurité routière, ainsi que l'organisation de campagnes de sensibilisation à l'intention du public;

**soutenons** les initiatives visant à améliorer la qualité des données sur la sécurité routière et les techniques en matière de science des données, afin de mieux appréhender les facteurs de risque, et de surveiller et d'évaluer les politiques de sécurité routière;

**reconnaissons** que le rail représente le mode de transport terrestre le plus sûr mais, compte tenu des incidents de sécurité survenus ces dernières années, **encourageons** les améliorations axées sur la réduction des risques de décès, de blessures et de dommages;

**encourageons** le renforcement de la coopération, le partage des meilleures pratiques, l'amélioration de la formation et de la qualification, la coordination du financement et l'utilisation accrue des technologies numériques par l'ensemble des parties prenantes, à l'appui d'une amélioration durable de la sécurité de l'ensemble du secteur.

## **La sûreté du transport de voyageurs**

**Nous :**

**préconisons** le développement d'une culture de la sécurité de sorte que tous les acteurs – des voyageurs individuels aux prestataires de services, en

passant par les planificateurs d'infrastructure – contribuent au renforcement de la sécurité et de la sûreté des systèmes de transport;

**soutenons** les initiatives qui améliorent l'efficacité des systèmes de sécurité des transports en misant sur des techniques et procédures perfectionnées d'analyse des risques, de contrôle par scanner et de filtrage, et sur un échange plus efficace d'informations sur les voyageurs, tout en veillant au respect de l'individu et de sa vie privée, et à un contrôle fluide des voyageurs;

**nous engageons** à coopérer à l'échelle mondiale avec les entités des secteurs public et privé afin de lutter contre la traite des êtres humains, le terrorisme et autres formes de criminalité touchant les réseaux de transport, et à sensibiliser les voyageurs et les prestataires de services de transport aux problématiques de sûreté;

**encourageons** la mise en place de politiques et d'initiatives garantissant une mobilité sûre et sécurisée à l'ensemble des voyageurs, quels que soient leur niveau de revenus, leur âge, leurs capacités, leur identité sexuelle ou leur origine ethnique, améliorant par là même l'accès aux débouchés économiques, à la participation sociale et aux services publics.

## **La sécurité, la sûreté et la résilience des systèmes de transport**

**Nous :**

**entendons travailler de concert afin de prévenir** les actes malveillants délibérés visant à perturber les systèmes de transport et susceptibles d'entraîner des blessures – y compris mortelles – de voyageurs et de travailleurs, et de compromettre l'intégrité physique des infrastructures et équipements de transport ;

**reconnaissons** la nécessité de renforcer les mesures afin d'assurer la résilience des systèmes de transport face à des épisodes météorologiques extrêmes et à des catastrophes naturelles;

**insistons** sur l'importance fondamentale de disposer de chaînes logistiques durables et résilientes pour assurer la connectivité des transports et l'efficacité des flux commerciaux, et, en définitive, favoriser la croissance économique. Dans ce contexte, nous **préconisons** l'instauration d'un dialogue cohérent et coordonné entre les pouvoirs publics et les entreprises, afin de garantir la sécurité et la sûreté de la logistique des transports;

**favorisons** la coopération transfrontière entre les organismes et entités compétents afin de réduire la criminalité dans le transport de marchandises. Dans ce contexte, nous **soutenons** les initiatives visant à améliorer l'échange de données de qualité;

**reconnaissons** que la sécurité et la sûreté du transport maritime doit être abordée dans le cadre de la coopération internationale. Dans ce contexte, nous **entendons** contribuer à améliorer plus encore la sécurité et la sûreté du transport maritime, par le biais notamment des travaux de l'Organisation maritime internationale;

**encourageons** les mesures de sécurité et de sûreté des voies navigables intérieures par le biais de coopérations avec les organisations compétentes;

**soutenons** la poursuite de l'amélioration de la sécurité et la sûreté du transport aérien, via notamment les travaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

## **L'innovation et les nouvelles technologies au service de la sécurité et de la sûreté des transports**

**Nous :**

**reconnaissons** les chances et les défis liés à la montée en puissance du numérique dans les transports;

**encourageons** la coopération entre toutes les parties prenantes en vue de tester, de démontrer et d'évaluer les effets de ces nouvelles technologies, tout en optimisant les ressources et en favorisant le partage de bonnes pratiques et de connaissances;

**préconisons** l'adoption de mesures à l'appui de l'échange en temps réel et l'utilisation de données robustes pour améliorer la sécurité et la sûreté du transport de voyageurs et de marchandises, tout en assurant la cybersécurité et la protection des données;

**encourageons** le recours à l'analytique des grandes bases de données afin de dégager des enseignements de l'échange de données en temps réel;

**saluons** les avancées dans le domaine de l'automatisation des transports, tous modes confondus, et, en particulier, les progrès en matière de conduite automatisée, coopérative et connectée, qui contribue à améliorer la sécurité routière, ainsi que l'exploration des technologies liées aux drones civils afin d'assurer leur intégration sûre et sécurisée dans les systèmes de transport;

**œuvrons** au déploiement rapide des technologies de sécurité de pointe sur tous les types de véhicules motorisés conventionnels et saluons le partage d'informations et de meilleures pratiques en vue de favoriser et d'accélérer le déploiement sûr et sécurisé de ces technologies innovantes sur les territoires nationaux et par-delà les frontières, en travaillant en tant que de besoin avec les organisations internationales compétentes en matière de transports.